



Représentativité syndicale chez les journalistes : le SNJ-CGT en progression !

Un arrêté du ministère du Travail du 3 février détermine la liste des organisations syndicales représentatives dans la convention collective nationale des journalistes, ainsi que leur nouveau poids respectif.

Avec 27%, le SNJ-CGT est le syndicat qui progresse le plus par rapport à la dernière mesure, établie en octobre 2021, où il affichait 25,49%. Les autres organisations syndicales représentatives chez les journalistes demeurent le SNJ (38,06%), la CFDT (23,02%) et FO (11,92%).

Le SNJ-CGT remercie les journalistes qui ont apporté leur suffrage et leur confiance à une liste SNJ-CGT dans leur entreprise ou à la CGT dans le scrutin spécifique aux TPE (très petites entreprises), le taux de représentativité syndicale étant une compilation du résultat de l'ensemble de ces élections professionnelles sur la période 2021 à 2024.

Plus qu'un ordre d'importance entre organisations syndicales, le taux de représentativité détermine le poids de ces dernières dans la négociation d'accords collectifs, au sein de la branche. Pour être valablement adopté, un accord doit être signé par des organisations totalisant plus de 50%.

Dans toutes les formes de presse et de médias, le SNJ-CGT continuera de se battre pour que les conditions de travail, salaires, définitions de postes et toutes autres dispositions collectives assurent aux journalistes - en CDD, en CDI ou rémunérés à la pige - les moyens et l'indépendance nécessaires à exercer leur mission d'information.

Montreuil, le 5 février 2026.